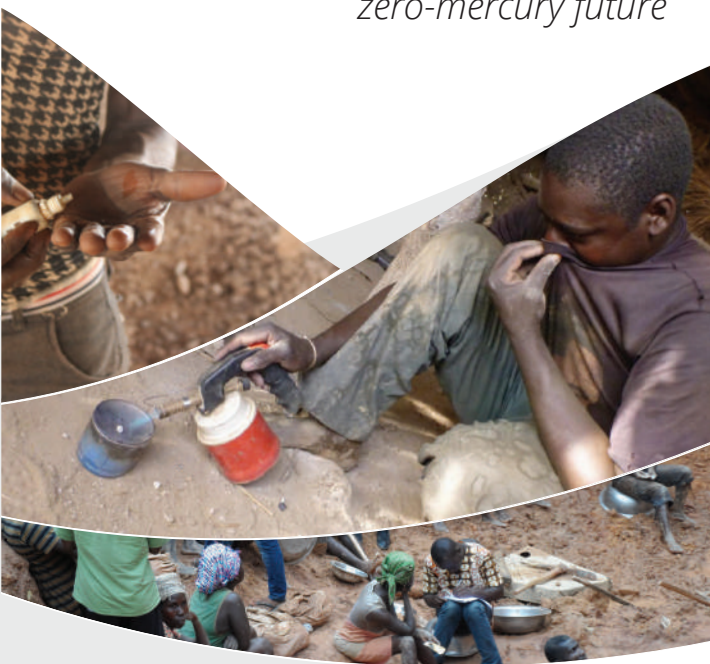




Less Mercury More Gold Better Health

The Minamata National Action Plan to reduce mercury use in artisanal and small-scale gold mining:

*Government, business, miners
and communities working
together to create a path to a
zero-mercury future*



Forum Régionale Africain

Considérations pratiques pour développer les Plans d'action nationaux de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or

23-24 Mai, 2017, Nairobi, Kenya

RAPPORT FINAL

Décembre 2017



An initiative of the African, Caribbean and Pacific Group of States funded by the European Union



Bureau européen de l'environnement (EEB)
Zero Mercury Working Group (ZMWG)
Boulevard de Waterloo 34, B-1000 Brussels, Belgique
Tél. : +32 (0) 2 289 1090 – Email : eeb@eeb.org
Site Web: www.eeb.org / www.zeromercury.org
Association internationale sans but lucratif
Le EEB est membre de Accountable Now
Registre CE des groupes d'intérêt :
Numéro d'identification 06/ 98511314-27

Décembre 2017

Préparé par :

Anita Willcox, Bureau européen de l'environnement – Zero Mercury working Group

Editeurs :

Susan Keane, Natural Resource Defense Council (NRDC),

Elena Lymberidi-Settimo, Bureau européen de l'environnement (EEB)

Traduction française :

Leticia Baselga

leticiabaselga@yahoo.com

Mise en page :

Anita Willcox, Bureau européen de l'environnement – Zero Mercury Working Group

Financé par :



- Le programme 'Renforcement des capacités pour les accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique', Phase 2, de l'Union européenne, à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Le programme LIFE de l'Union européenne

**Forum régional africain du EEB/ZMWG :
Considérations pratiques pour développer les Plans d'action nationaux de
l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or
23-24 mai 2017, Nairobi, Kenya**

RAPPORT FINAL

Décembre 2017



Contents

Introduction et contexte	3
Programme	6
Présentations et discussions de la conférence	7
1. Vue d'ensemble de la Convention de Minamata et de ses exigences envers l'ASGM	7
2. Exigences du Plan d'action national	9
3. Discussion plénière sur la Convention de Minamata / mise en œuvre du NAP	11
4. Les défis de la formalisation	12
5. Moyens d'impliquer les parties prenantes/ consultations avec les mineurs	15
6. Approches techniques visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'ASGM	17
7. Relations entre les agences gouvernementales développant le NAP	20
8. Exercice sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le développement et exécution d'un NAP	24
9. Exposés des groupes et discussion sur l'exercice	25
10. Résumé et ressources disponibles	26
Annexes	28
Annexe 1 - Annexe C de la Convention de Minamata	28
Annexe 2 - Note de synthèse et programme de l'atelier de l'ONU	29
Liste des acronymes :	32
Photos	33
Liste des participants	34

Introduction et contexte

La Convention de Minamata sur le mercure ("la Convention") est un traité mondial qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes des rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure. Elle a été adoptée en 2013 et est entrée en vigueur le 16 août 2017.

Le Bureau européen de l'environnement (EEB), conjointement avec des organisations membres du Zero Mercury Working Group (ZMWG), a tenu un forum régional africain à Nairobi (Kenya) les 23 et 24 mai 2017, pour aider les pays à mettre en œuvre plusieurs aspects de la Convention.

Le projet

Pour promouvoir une mise en œuvre efficace de la Convention, le EEB/ZMWG mène un projet de trois ans visant à aider quatre pays africains à respecter certaines de leurs obligations en tant que Parties à la Convention.

Le projet est intitulé "Contribution à la préparation/mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, visant à développer des stratégies pour éliminer progressivement les produits avec du mercure ajouté et à réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or en développant les Plans d'action nationaux dans quatre pays africains"

(Juillet 2014-Décembre 2017). Il a été financé par la DG Développement et Coopération (EC DEVCO) de la Commission européenne à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans le cadre de son programme sur les accords multilatéraux de protection de l'environnement (MEA) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), phase 2 (ACP MEA 2).

Le projet compte sept organisations non gouvernementales partenaires (ONG). L'équipe de coordinateurs est composée de Mercury Policy Project (MPP- US), National Resource Defense Council (NRDC-US), groundWork (Afrique du Sud) et le Bureau européen de l'environnement (UE). Quatre ONG de 4 pays africains ont été les principaux promoteurs du projet.

Le travail au Nigéria et à l'Île Maurice, avec le réseau Pesticides Action Network Mauritius (PANEM-Mauritius) et Sustainable Research and Action for Environmental Development (SRADev - Nigeria) porte sur l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté.

En Tanzanie et au Ghana, AGENDA pour l'environnement et le développement responsable (Agenda-Tanzania) et Friends of the Nation (FoN- Ghana) ont aidé leurs gouvernements respectifs à développer le Plan d'action national (NAP) pour réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (ASGM).

Le forum régional

En collaboration avec ONU Environnement, le EEB/ZMWG a organisé une série d'ateliers d'une semaine pour partager les résultats du projet et faciliter le renforcement des capacités régional. Ces ateliers ont porté sur l'élimination progressive des produits avec du mercure ajouté et la réduction du mercure dans l'ASGM. En tout, 71 représentants des Ministères de l'environnement et des mines de 29 pays africains et la Jamaïque, cinq organismes et agences spéciales des Nations Unies, deux organisations intergouvernementales, 13 ONG, ainsi que des intellectuels, des représentants du secteur privé et des consultants ont participé aux ateliers. Le présent résumé décrit les résultats des ateliers ASGM.

Les exigences de la Convention à propos de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or

La Convention accorde une importance particulière à l'ASGM, qui est actuellement la principale source d'émissions et de rejets de mercure du monde. Tous les pays avec de l'ASGM doivent prendre des mesures pour réduire et, dans la mesure du possible éliminer, l'utilisation, les émissions et les

rejets de mercure. Les pays avec une ASGM plus que négligeable sont tenus de développer un NAP. L'annexe C de la Convention spécifie le contenu du NAP, comme les objectifs de réduction nationaux et les mesures pour éliminer les pires pratiques, mais aussi les étapes à franchir pour réduire l'exposition au mercure et faciliter la formalisation ou la réglementation de l'ASGM, afin de gérer le commerce de mercure et aborder les questions de santé publique.

Résultats principaux

ONU Environnement et le Partenariat mondial sur le mercure ont organisé un atelier de formation où une série d'outils a été présentée qui peuvent servir à développer une estimation de référence de l'utilisation du mercure dans l'ASGM et à créer un profil du secteur ASGM dans chaque pays. Veuillez consulter les détails ici :

<http://web.unep.org/chemicalsandwaste/global-mercury-partnership/reducing-mercury-artisanal-and-small-scale-gold-mining-asgm/meetings-8>

Les 23-24 mai 2017, le EEB/ZMWG a continué avec un atelier connexe traitant des considérations pratiques pour développer le NAP. En plus d'offrir une vue d'ensemble des exigences du NAP, l'atelier du EEB/ZMWG a traité de deux des aspects les plus complexes du développement et la mise en œuvre du NAP : **la formalisation** et **les approches techniques pour réduire l'utilisation du mercure dans l'ASGM**. De plus, des ONG de Tanzanie et du Ghana ont partagé l'expérience de leur travail sur le terrain¹ dans le processus du NAP avec les mineurs et le gouvernement.

Formalisation : Des représentants des gouvernements de la Tanzanie, le Kenya et le Ghana et des représentants d'une petite coopérative de mineurs du nord du Kenya ont participé dans les discussions portant sur les défis de la formalisation dans leurs pays respectifs et ont partagé leur expérience de formalisation du secteur ASGM. Plusieurs points essentiels ont surgi de ces discussions :

- Plusieurs pays ont noté que tous les composants du NAP dépendent de la formalisation, ce qui en contrepartie permettra de surveiller le secteur ASGM ;
- Pour développer le secteur ASGM, il faut aborder l'organisation, la formalisation et la légalisation (dans cet ordre) ;
- Pour faciliter la formalisation, les pays sont encouragés à développer une vision à long terme de ce qu'ils veulent que devienne le secteur dans 10 ou 15 ans ;
- Les mineurs doivent trouver des avantages évidents à la formalisation, par exemple, un meilleur accès au marché, une meilleure formation ou le renforcement de leurs capacités, ainsi qu'un meilleur accès à la technologie et au financement.
- Les barrières à la formalisation incluent le temps nécessaire pour qu'un mineur obtienne son permis d'exploitation et le coût de ce permis ;
- Les représentants de la société civile ont recommandé que les gouvernements ne proscrivent pas le secteur, car cela rendrait le dialogue et l'implication des mineurs impossible.

Alternatives techniques : Les délégués ont aussi exprimé le besoin d'alternatives au mercure dans l'ASGM, car les mineurs se montrent disposés à les utiliser pour autant qu'elles soient disponibles et

¹ Vous trouverez plus d'information sur le secteur ASGM en Tanzanie et au Ghana dans l'expérience de notre projet : Baseline information on the NAP for ASGM in Tanzania (http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocdownload&view=file&id=231%3Abaseline-information-for-the-nap-on-asgm-tanzania&Itemid=70) et au Ghana (http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocdownload&view=file&id=235:baseline-information-for-the-nap-on-asgm-ghana&Itemid=70)

abordables. Les experts internationaux en techniques ASGM ont présenté un aperçu des techniques minières et des méthodes alternatives au mercure. En fonction du type de gisement (roche dure ou alluvion), on peut utiliser plusieurs systèmes pour améliorer la libération et la concentration par gravité de l'or (avec des concentrateurs vortex ou à spirales, de meilleures boîtes à écluse, des centrifugeuses, des tables à secousses ou même simplement en lavant à la batée), qui réduisent et parfois même suppriment la nécessité de mercure.

Le forum a également fourni une plateforme de dialogue sur les éléments du NAP qui profiteraient d'une approche régionale commune, en particulier **les échanges commerciaux de mercure** entre pays voisins. Les délégués ont souligné plusieurs questions prioritaires à propos du commerce de mercure, comme le besoin de développer des politiques et des procédures de consentement préalable, la sagesse de développer une stratégie régionale pour contrôler le commerce illicite, la prise en considération de différents mécanismes fondés sur le marché pour promouvoir une extraction minière sans mercure et un effort dans le travail de sensibilisation.

Un important défi pour créer un NAP exhaustif est le besoin de **collaboration entre les multiples parties prenantes**. Pour acquérir de l'expérience dans ce domaine, les délégués ont joué un **jeu de rôles**, où ils se sont exercés à savoir quoi dire et quoi faire lorsqu'ils devront faire face à des situations potentiellement difficiles et aux conflits qui peuvent surgir au moment de développer et mettre en œuvre leur NAP. Les délégués ont trouvé cette activité fructueuse et amusante.

L'atelier ASGM a fini par une discussion sur l'importance de **consulter les mineurs** pour développer le NAP. Ces consultations sont essentielles pour obtenir leur collaboration et développer des politiques réalistes dans le secteur ASGM ; pour les informer des exigences de la Convention et pour les former aux technologies alternatives et aux impacts sur la santé liés au mercure. Les ONG de la Tanzanie et du Ghana ont partagé l'expérience sur le terrain de leur travail avec les mineurs et ont proposé une série de directrices pour mener les consultations². Les participants ont reconnu que travailler avec des ONG ayant d'étroites relations de confiance avec les communautés minières peut être très utile pour les activités de sensibilisation des mineurs, parce que le secteur de l'extraction minière artisanale peut être très secret et gagner sa confiance prend du temps. Pour faciliter le développement du NAP, les gouvernements se sont vus encouragés à impliquer les ONG qui ont déjà des rapports avec le secteur ASGM. Les ONG sont prêtes à compléter et à appuyer les mesures gouvernementales ; plus la collaboration sera étroite, plus la mise en œuvre du NAP aura des chances de succès.

Conclusion :

Dans l'ensemble, les ateliers de ONU Environnement et de EEB/ZMWG ont accru la sensibilisation et ont fourni des outils et une approche pratiques pour que les pays préparent une vision d'ensemble de leur ASGM et une estimation de base des quantités de mercure utilisées et qu'ils abordent la formalisation, le commerce et les techniques pour réduire son utilisation. L'atelier a mis en évidence l'importance de la collaboration entre les gouvernements, les mineurs et les parties prenantes civiles du pays, ainsi que celle de la coopération régionale entre les pays d'Afrique pour une mise en œuvre réussie des obligations de l'ASGM en vertu de la Convention de Minamata.

² Publication ZMWG : Impliquer les mineurs artisanaux et à petite échelle d'or dans le développement du NAP, http://www.zeromercure.org/index.php?option=com_phocadownload&view=file&id=233%3Aengaging-artisanal-and-small-scale-gold-miners-in-the-nap&Itemid=70

Programme

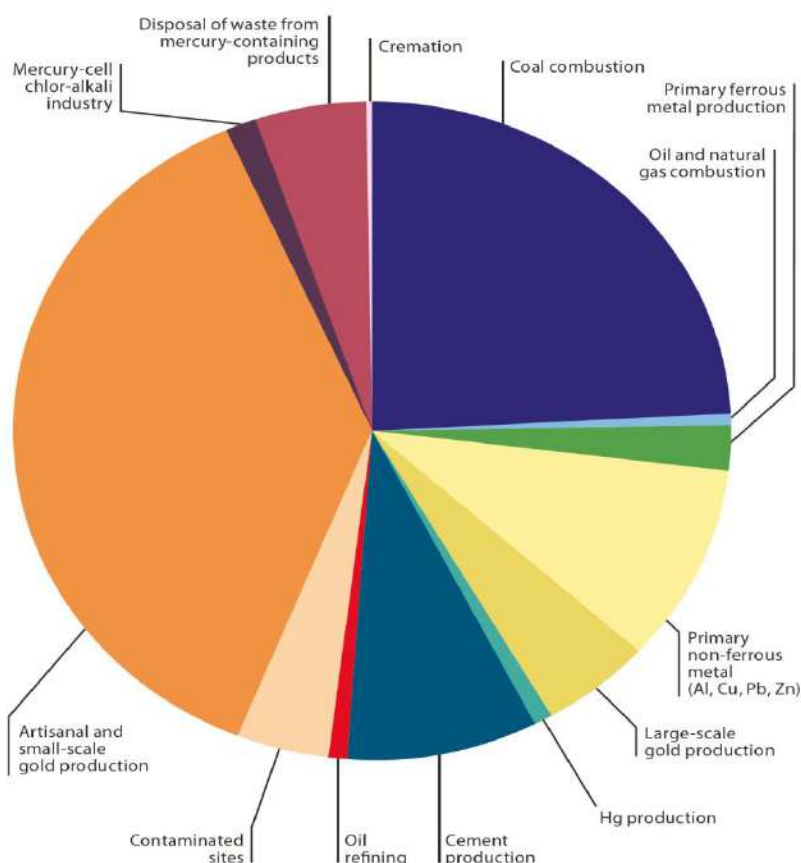
ATELIER JOUR 1		
08:30 -09:30	Inscription	
09:30- 10:00	Séance d'ouverture	<u>Orateurs</u> : Elena Lymberidi-Settimo, Bureau Européen de l'Environnement (EEB) ; Ken Davis, ONU Environnement ; Oluyomi (Yomi) Banjo, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) <i>Allocution de bienvenue et résultats attendus de la réunion</i>
10:00-10:15	Vue d'ensemble de la Convention de Minamata et de ses exigences envers l'ASGM	<u>Orateur</u> : Ken Davis, ONU Environnement <i>Vue d'ensemble de la Convention de Minamata et de ses exigences concernant l'ASGM en vertu de l'annexe C</i>
10:15-11:00	Exigences du Plan d'action national (NAP)	<u>Orateurs</u> : Dirigeants du Partenariat mondial sur le mercure : Ken Davis, ONU Environnement ; Oluyomi (Yomi) Banjo, ONUDI ; Susan Keane, Natural Resources Defense Council (NRDC) <i>Présentation des mesures spécifiques nécessaires pour le NAP en vertu de l'annexe C</i>
11:15-12:30	Discussion plénière sur la Convention de Minamata / Mise en œuvre du NAP	<u>Modérateurs</u> : Rico Euripidou, groundWork ; Malgorzata (Gosia) Stylo, Partenariat mondial sur le mercure <i>Occasion pour les représentants du gouvernement de partager leur situation actuelle et leur expérience concernant la préparation du NAP</i>
14:00-15:15	Les défis de la formalisation	<u>Modérateur</u> : Susan Keane, NRDC/ <u>Orateurs</u> : M. Joseph Kiruki, Division de l'environnement, Bureau du Vice-président, Tanzanie ; M. Chacha Marwa Megewa, Assistant du Commissaire adjoint de l'extraction minière à petite échelle, Ministère de l'énergie et les minéraux, Tanzanie ; M. Abel Chumba, Principal surintendant, Inspecteur des mines, Ministère des mines, Kenya ; Toni Aubynn, Commission ghanéenne des minéraux ; M. Julius Opiyo, Directeur de la Coopérative de mineurs artisanaux de Migori County (MICA), Kenya.
15:30-16:00	Moyens d'impliquer les parties prenantes/ consultations avec les mineurs	<u>Orateurs/Modérateurs</u> : Haji Rehani, AGENDA Tanzanie ; Solomon Kusi Ampofo, Friends of the Nation (FoN), Ghana <i>Discussion sur les consultations avec les mineurs, notamment :</i> • Implication des principales parties prenantes • Aspects pratiques de l'implication des mineurs • Résultats escomptés
16:00-17:00	Approches techniques visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'ASGM	<u>Orateurs</u> : Dr. Paul Cordy, Cordy Geosciences ; Kirsten Dales, Institut canadien international des ressources et du développement (CIRDI) ; <u>Modérateur</u> : Susan Keane, NRDC <i>Séance informelle de vidéos et autres supports visuels décrivant les alternatives au mercure dans l'extraction artisanale et à petite échelle d'or</i>
ATELIER JOUR 2		
09:00-09:15	Bienvenue au jour 2	<u>Orateur</u> : Elena Lymberidi-Settimo, EEB, <i>Vue d'ensemble des séances du jour</i>
09:15-09:45	Relations entre les agences gouvernementales pour le développement du NAP	<u>Orateurs</u> : Ken Davis, ONU Environnement ; Malgorzata Stylo, <i>Partenariat mondial sur le mercure</i> <i>Brève introduction sur l'importance de la collaboration des parties prenantes dans la mise en œuvre du NAP, et en particulier celle des agences gouvernementales</i>
9:45-11:15	Exercice sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le développement et exécution d'un NAP	<u>Modérateur</u> : Rico Euripidou, groundWork <i>Jeu de rôle : Un choix entre plusieurs des mesures spécifiques possibles pour le NAP sera proposé aux participants. Divisés en groupes, les participants discuteront comment ils mettraient en œuvre les mesures/stratégies choisies.</i>
11:15-12:15	Exposés des groupes et discussion sur l'exercice	<u>Orateurs</u> : Les observateurs de l'exercice de groupe partageront leurs observations avec la plénière.
12:15-13:00	Résumé et ressources disponibles	<u>Orateurs</u> : Haji Rehani, AGENDA ; Solomon Kusi Ampofo, FoN ; Malgorzata Stylo, <i>Partenariat mondial sur le mercure</i> ; Oluyomi Banjo, ONUDI <i>Résumé des leçons de la conférence et discussion concernant les ressources des ONG et des agences de l'ONU disponibles pour aider les pays à développer leur NAP.</i>

Présentations et discussions de la conférence

1. Vue d'ensemble de la Convention de Minamata et de ses exigences envers l'ASGM

(Orateur : Ken Davis, ONU Environnement)

L'extraction artisanale et à petite échelle d'or (ASGM) est la source principale des émissions mondiales de mercure.



PNUE, rapport d'évaluation mondiale du mercure, 2013

D'après la Convention de Minamata, par extraction minière artisanale et à petite échelle d'or on entend : "l'extraction minière d'or par des mineurs individuels ou de petites entreprises dont les investissements et la production sont limités" (article 2) et se rapporte spécifiquement à l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or où est employée l'amalgamation au mercure.

Toute Partie ayant de l'extraction minière et à la transformation artisanales et à petite échelle d'or sur son territoire est tenue de **prendre des mesures pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation de mercure** et de composés du mercure dans le cadre de ces activités ainsi que les **émissions et rejets consécutifs de mercure dans l'environnement.** Toute Partie à la Convention de Minamata ayant un secteur ASGM **non négligeable** Secteur ASGM doit élaborer et mettre en œuvre un NAP dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention et par la suite fournir un compte rendu des progrès accomplis tous les trois ans.

Les Parties peuvent coopérer entre elles ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales compétentes et d'autres entités, selon qu'il convient, pour atteindre les objectifs de l'article (paragraphe 4, points a-f).

Conformément à l'Annexe C sur l'ASGM (cf. l'Annexe 1), le plan d'action national doit comporter :

- Des objectifs nationaux et des objectifs de réduction ; Des estimations initiales des quantités de mercure et des pratiques utilisées ;
- Des mesures pour éliminer les pires pratiques ; Des mesures pour faciliter la formalisation ou la réglementation du secteur ;
- Des stratégies visant à réduire l'utilisation et l'exposition;
- Une série de stratégies visant à contrôler le commerce, impliquer les parties prenantes, informer les communautés affectées et des stratégies de santé publique (voir texte complet à l'annexe C).
- Un calendrier pour la mise en œuvre.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la Convention de Minamata et l'ASGM au Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata, au Partenariat mondial sur le mercure et à ONU Environnement NAP Global Component.³

Le Partenariat mondial sur le mercure est ouvert à toute partie prenante qui partage les objectifs du Partenariat. Ses membres (actuellement 147 membres, 8 agences intergouvernementales, 107 représentants de la société civile / industrie/ individuels) profitent d'un réseau d'experts, de décideurs politiques et de donateurs, et reçoivent une assistance pour la coordination de projets internationaux et régionaux.

Discussion:

Les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), ONU Environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), NRDC, l'Institut africain et le Ghana ont discuté sur les questions du commerce de mercure, y compris la provenance et les moyens de le contrôler dans la région.

- UNDP a remarqué la liste de sources de mercure interdites qui peuvent servir dans l'ASGM et s'est intéressé à l'existence d'une liste de sources permises. ONU Environnement a clarifié que malgré que la Convention de Minamata n'interdise pas explicitement le mercure dans l'ASGM, elle le déconseille fortement et recherche son élimination, raison pour laquelle aucune liste de sources permises n'a été élaborée.
- Le Ghana a soulevé les questions sur le contrôle national des flux de mercure dans le développement du NAP, compte tenu des pays voisins qui ne prendraient pas les mêmes mesures et de l'existence de mouvements transfrontaliers illégaux d'or et de mercure. Les pays doivent coopérer au niveau régional pour trouver une stratégie commune. Une approche que les pays qui mettent en œuvre un NAP peuvent adopter pour contrôler le mercure au niveau régional, c'est de faire en sorte que les pays voisins développent une évaluation initiale (MIA) s'ils ne sont pas en cours de développer leur propre NAP.

³ Cf. directrices du

NAP : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/11371/National_Action_Plan_draft_guidance_v12.pdf?sequence=1&isAllowed=y

2. Exigences du Plan d'action national

(Orateurs : *Dirigeants du Partenariat mondial sur le mercure* : Ken Davis, ONU Environnement ; Oluyomi Banjo, ONUDI ; Susan Keane, Natural Resources Defense Council, NRDC)

Les éléments essentiels des exposés comprennent :

- Les quatre catégories générales dont les pays doivent tenir compte au moment de développer leur NAP (objectifs et processus, santé, stratégies techniques, création de cadres réglementaires)⁴.
- Dans les premières étapes du développement du NAP, l'implication des parties prenantes est essentielle. Il est particulièrement important d'impliquer les mineurs dans le procès général et de bien choisir les membres du comité directeur.
- Pour établir les références du secteur ASGM, il faut deux composants :
 - Une étude théorique de bureau (interviews, analyse de la littérature, révision juridique)
 - Une étude sur le terrain (comprenant la collecte de données à chacun des sites et une estimation des résultats ; l'extrapolation des données individuelles vers des estimations régionales et nationales ; l'établissement de stratégies spécifiques au pays). Le but n'est pas seulement de quantifier la quantité de mercure utilisée, mais de savoir comment il est employé et pourquoi.
- Quant à la santé, il est essentiel que le secteur de la santé publique s'intéresse aux populations exposées au mercure dans l'ASGM. Dans le monde entier, il y a environ 15 millions de personnes employées dans le secteur ASGM dont 4-5 millions sont des femmes ou des enfants. Les dangers associés à la mine sont nombreux, sans parler des conditions environnementales, sociales et de vie. L'OMS est en ce moment en voie de développer une stratégie de santé publique pour l'ASGM et de mettre à jour les directrices du NAP.
- Réduire et éventuellement éliminer les pires pratiques signifie : contrôler ou arrêter toute amalgamation de minerai, le brûlage à ciel ouvert d'amalgames, le brûlage d'amalgames dans des zones résidentielles et la lixiviation au cyanure lorsque du mercure a été ajouté.
- Plusieurs méthodes de libération de l'or peuvent être utilisées qui peuvent éviter l'emploi du mercure. En fonction du type de gisement (roche dure ou alluvion), on peut utiliser plusieurs systèmes pour améliorer la libération de l'or. Différentes techniques améliorent la concentration : concentrateurs à spirales, meilleures boîtes à écluse, centrifugeuses, vortex, tables à secousses ou lavage à la batée. Si elles sont bien utilisées, le besoin de mercure pourrait être éliminé tout-à-fait.
- Quant au cadre politique, certains aspects comme l'organisation, la formalisation et la légalisation (dans cet ordre) doivent être abordés. Les pays sont encouragés à formaliser leur secteur, mais pour cela il faut qu'ils sachent ce qu'ils veulent que devienne le secteur dans 10 ou 15 ans. Les mineurs doivent profiter de la formalisation. Lorsqu'ils sont organisés dans de petites coopératives ils obtiennent une nouvelle identité, ils ont un meilleur accès au marché, une meilleure formation et leurs capacités se voient renforcées, en plus de la possibilité d'accéder à la technologie et au financement. Il faut en fournir l'infrastructure, provenant du gouvernement ou du secteur privé. Quelle que soit l'institution qui s'occupe de la formalisation, il faut tenir compte de plusieurs questions : combien de temps faut-il à un

⁴ Voir la liste complète et le link au document en annexe

mineur pour obtenir un permis d'exploitation et combien lui coûte-t-il ? Il faudra prévoir les obstacles potentiels à l'implication des mineurs dans le procès et s'occuper de chacun.

- Il faut également aborder les aspects régionaux du commerce de l'or et du mercure, surtout avec les pays voisins où circule du mercure. Le consentement préalable aux échanges commerciaux de mercure est une des exigences de la Convention de Minamata qui doit être prise en compte dans la mise en œuvre du NAP.
- Bien que non requis dans le NAP, il existe différents mécanismes basés sur le marché pour promouvoir l'extraction minière sans mercure (labels extraction et commerce équitables). Et il est clair que la sensibilisation est aussi très importante. Que ce soit à travers des programmes de formation des mineurs ou de diffusion, il faut impliquer dans le dialogue des individus connaissant personnellement le travail dans le secteur ASGM pour concevoir et mettre en œuvre un NAP.

Discussion :

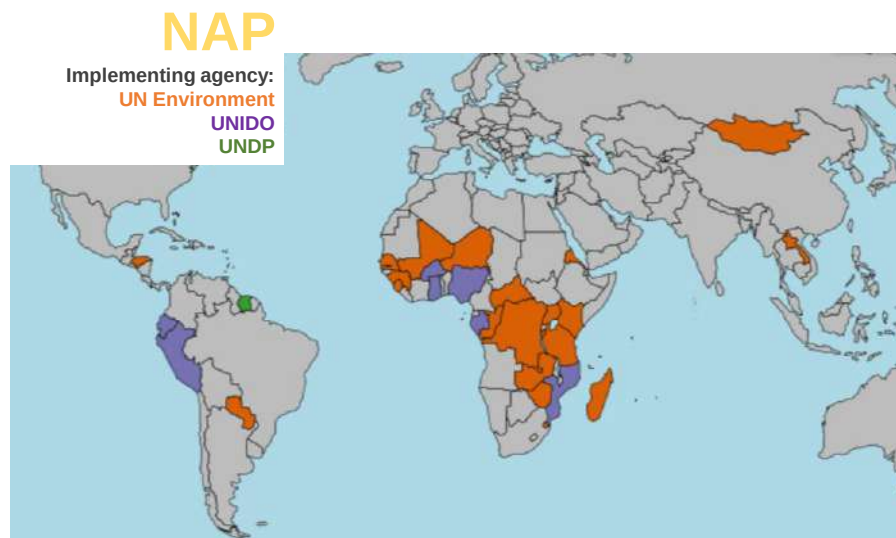
Les principaux sujets de la discussion ont concerné la collecte des données nécessaires sur les effets de l'exposition au mercure sur la santé, la mise en œuvre d'une stratégie de santé publique, la formalisation du secteur ASGM, des stratégies régionales de contrôle du commerce illégal de mercure et l'intégration des aspects socioéconomiques de l'ASGM dans le NAP.

- Le NRDC a clarifié les questions de UNITAR concernant la collecte de données de base sur les effets de l'exposition au mercure sur la santé. Le NAP peut inclure l'information sur les données sanitaires pour les pays qui les collectent déjà. Les questions sanitaires communes à considérer sont : la prévalence de maladies, la disponibilité de services et de structures sanitaires, en plus des statistiques sur les maladies sexuellement transmissibles et le taux de mortalité infantile. Les participants se sont vus priés de partager leur expérience dans la mise en œuvre de ces stratégies de santé publique.
- Le Swaziland a exprimé son inquiétude sur les exigences de formalisation du NAP, la majeure partie de son secteur ASGM étant illégal. Le NRDC a déconseillé de mettre le secteur hors la loi, car de telles mesures réduiraient les chances d'impliquer les mineurs. Si le secteur est réglementé, il y aura plus de chances de pouvoir formuler des politiques participatives dans les activités ASGM.
- SRADev Nigeria, ONUDI, le Nigéria, l'Union africaine et le NRDC ont discuté sur le besoin d'une stratégie régionale pour limiter l'importation illégale de mercure. Ces questions doivent être examinées par les partenaires commerciaux, ainsi que d'autres régions en Amérique Latine ont l'intention de faire, avec l'aide du Fonds pour l'environnement mondial (GEF).
- Le Nigéria a remarqué que les mineurs de la région étaient intéressés par les alternatives au mercure, mais qu'ils avaient besoin d'aide pour les mettre en pratique sur le terrain et qu'ils demandaient l'aide de l'ONU.
- Le Niger a souligné que l'analyse des aspects socioéconomiques de l'ASGM devait être prise en compte, à cause des différentes pratiques culturelles qui régissent la division du travail des femmes et des enfants sur les sites miniers.

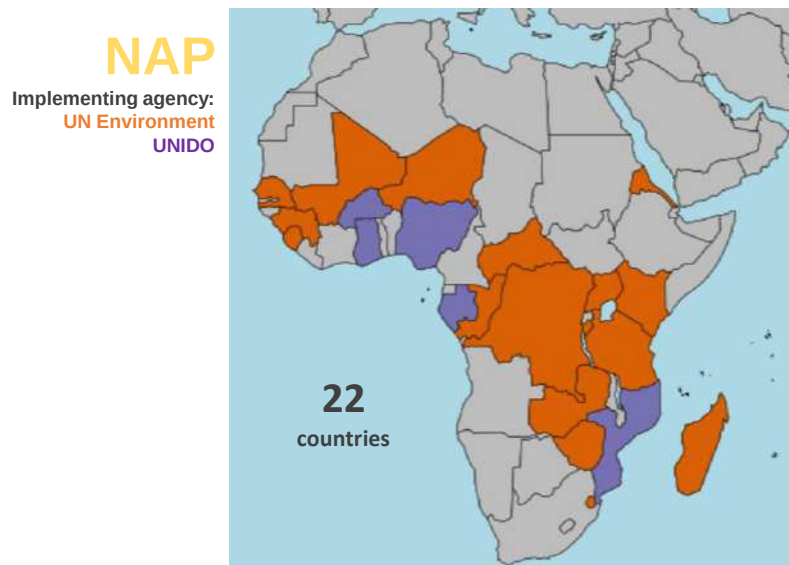
3. Discussion plénière sur la Convention de Minamata / mise en œuvre du NAP

(Modérateurs : Rico Euripidou, groundWork ; Malgorzata Stylo, Partenariat mondial sur le mercure)

Le partenariat ASGM a présenté une carte des pays qui ont déjà initié l'élaboration de leur NAP. Il y a en tout 29 pays, dont 22 de la région africaine. D'après les sondages, de ces 22 pays, 13 avaient déjà nommé un comité de coordination et 6 autres avaient commencé une vision d'ensemble de la situation du secteur ASGM national.



https://unephg.carto.com/viz/c34f3748-8970-11e5-8e0b-0ea31932ec1d/public_map



https://unephg.carto.com/viz/c34f3748-8970-11e5-8e0b-0ea31932ec1d/public_map

Discussion :

Les participants à la réunion ayant de l'expérience dans la mise en œuvre du NAP ont été invités à partager les mesures déjà prises. La Tanzanie, le Mozambique, l'Ouganda, le Sénégal, la Zambie, le Gabon, le Niger et Madagascar ont participé aux discussions. Ces pays avaient beaucoup de mesures en commun, comme : l'établissement d'un organe de coordination ; le développement de références et de questionnaires pour obtenir les données sur l'utilisation du mercure dans le secteur ASGM ; la coordination efficace entre les organismes chargés de la mise en œuvre et de l'exécution ; les avantages et désavantages d'embaucher des consultants externes et le contenu des ateliers créatifs pour les différents pays.

- L'Institut africain a soulevé plusieurs points concernant les organismes de coordination, la collecte d'information sur le terrain et les litiges relatifs aux consultants internationaux. Il a été recommandé pour une question d'efficacité que les organes de coordination soient les plus petits possibles et que l'information soit collectée sur le terrain par un agent qui ne soit pas en même temps responsable de juger la qualité de ces données. Une séparation est nécessaire par souci de crédibilité.
- Le Mozambique a soulevé la nécessité d'effectuer de multiples rondes de collectes de données sur le terrain, vu que l'information obtenue par l'organisme officiel peut être différente de celle obtenue par une institution internationale. Deux rondes de questionnaires ont été distribuées et les réponses ont été comparées en conséquence. En outre, le Mozambique a souligné l'importance de tirer parti de l'exécution simultanée des projets. Les questionnaires du NAP lui ont appris l'outillage nécessaire pour l'ASGM et le financement obtenu d'un projet de la Banque mondiale lui a permis de pourvoir à certains des besoins du secteur.
- Le Gabon a partagé ses difficultés pour collecter l'information du secteur ASGM, dues au fait qu'il est largement informel. Après un important appel d'offres, un consultant local a été embauché pour collecter les données.
- SRADeV Nigeria s'est renseigné sur l'espace occupé par la société civile dans les comités de direction dans les pays partageaient leur expérience sur le NAP. Tous les représentants ont exprimé l'importance d'inclure la société civile dans les comités de direction.
- L'Ouganda, la Zambie, groundWork et l'Institut africain ont échangé leurs points de vue sur l'embauche de consultants internationaux. D'importantes difficultés subsistent à ce sujet, car souvent les gouvernements ne se sentent pas maîtres du procès si l'organisme responsable de la mise en œuvre est aussi chargé d'embaucher. Cependant, en même temps il faut reconnaître le manque de capacité locale et tenir compte de leur expérience vis-à-vis d'un consultant international pour assurer la qualité de la consultation. Toutefois le choix des membres des organismes d'exécution et mise en œuvre doit être en synergie avec le processus au niveau national, étant donné que le premier est plus flexible dans le domaine.

4. Les défis de la formalisation

(Modérateur : Susan Keane, NRDC. Panel : M. Joseph Kiruki, Division de l'environnement, Bureau du vice-président, Tanzanie ; M. Chacha Marwa Megewa, Assistant du Commissaire adjoint de l'extraction minière à petite échelle, Ministère de l'énergie et les minéraux, Tanzanie ; Abdel Chumba, Principal surintendant, Inspecteur des mines, Ministère des mines, Kenya ; M. Toni Aubynn, Directeur général de la Commission ghanéenne des minéraux, Ghana ; M. Nelson Ahedo,

Principal ingénieur des mines, Ghana ; M. Julius Opiyo, président de la Coopérative de mineurs artisanaux (MICA), pays de Migori, Kenya.)

Le point de vue sur les défis de la formalisation auxquels doivent faire face les institutions officielles et les mineurs fut apporté par les représentants du gouvernement de la Tanzanie, du Kenya et du Ghana, et la Coopérative de mineurs MICA du Kenya. Les sujets de discussion fondamentaux concernaient comment les différents pays définissent l'ASGM, les obstacles à la formalisation du secteur, et les différentes exigences quant aux évaluations d'impact environnemental.

Tanzanie

La Tanzanie a classifié les mines en trois catégories : petite, moyenne et grande échelle. La définition de l'échelle se base sur le montant du capital financier dont dispose la mine ; par exemple, l'extraction à petite échelle inclut les activités dans une fourchette financière allant de 0 à 500 dollars US. La différence entre la petite échelle et les activités d'extraction minière illégales est un permis qui peut s'obtenir en ligne. Les obstacles à la formalisation en Tanzanie se rapportent aux registres d'utilisation du mercure et à l'exigence d'un audit environnemental et d'évaluations d'impact environnemental. bien que l'utilisation d'explosifs soit interdite, celle du mercure ne l'est pas et le gouvernement est en voie de former les mineurs à l'emploi du mercure en toute sécurité (dans des zones spécialement désignées). De plus, tous les mineurs qui emploient du mercure doivent enregistrer leur activité, mais jusqu'ici, cet enregistrement du mercure est très faible en général dans le pays et aucun n'est associé au secteur ASGM. Il est nécessaire d'avoir accès au financement pour faciliter le respect de la réglementation.

Kenya

Le Kenya a classifié les mines en blocs pour déterminer où des permis d'extraction minière peuvent être octroyés. Ces permis peuvent s'obtenir en ligne et sont octroyés par le comité des licences artisanales. L'extraction minière artisanale devient officiellement petite échelle lorsque les activités d'extraction minière incluent n'importe quelle forme de mécanisation. Pour les mineurs du Kenya, un des principaux obstacles à la formalisation est la digitalisation du processus. Comme les mineurs habitent souvent dans des zones éloignées, l'accès aux ordinateurs et à internet peut être peu fiable et rare. De plus, il y a plusieurs zones grises dans le code minier sur l'utilisation du mercure, du cyanure et des explosifs. Le Ministère des mines et le Ministère de l'environnement ont établi un processus d'évaluation d'impacts environnementaux mais ne peuvent pas aider à les payer. Ceci suppose souvent un coût inabordable pour les mineurs, spécialement celui d'embaucher des consultants externes pour aider le procès.

Ghana

Le Ghana n'a que deux catégories de mines : petite ou grande. La petite échelle correspond aux surfaces en dessous de 25 acres, et la grande échelle comprend toutes celles au-delà. Le Ghana a une longue histoire d'activités d'extraction minière illégales à cause du fait que jusqu'à 1989, seuls les colonisateurs avaient le droit d'extraire. Depuis 1989, les activités d'extraction minière des Ghanéens, ainsi que l'utilisation du mercure, sont légales. Cependant, la formalisation du secteur reste un défi, surtout le regroupement des mineurs en associations. Il faut créer des relations plus étroites basées sur la confiance pour avoir une vision plus claire des obstacles à la formalisation pour les mineurs au Ghana. Une des façons d'aider les petits mineurs a été que le gouvernement explore les zones riches en minerais et conduise les mineurs vers les meilleurs endroits. Avec leur collaboration, le

gouvernement a élaboré les exigences pour évaluer la protection environnementale dans l'ASGM et les mineurs à petite échelle ont un formulaire simplifié pour évaluer l'impact environnemental. Cependant, il reste à régler certains problèmes de l'application, car les mineurs emploient de plus grandes machines qu'auparavant, continuent à extraire dans des zones non permises comme les rivières ou trouvent le moyen de contourner les règlements établis.

Discussion :

Les participants ont répondu aux contributions du panel. La discussion a porté sur les questions suivantes : comment aborder le secteur ASGM lorsqu'il est illégal, comment affronter la réhabilitation des sites, les défis auxquels est confrontée la coopération entre ministères pour développer les évaluations d'impact environnemental et les mesures que les gouvernements peuvent prendre pour réduire les obstacles à la formalisation rencontrés par l'ASGM dans différents contextes

- Les échanges entre le Gabon, le Mozambique et le Ghana ont souligné l'importance d'une reconnaissance juridique du secteur ASGM puisqu'il s'agit d'un revenu national. L'exemple de la Tanzanie a montré les mesures prises pour reconnaître le secteur ASGM : l'étude géologique de la Tanzanie a permis de délimiter des zones d'extraction minière et a fourni des informations au secteur ASGM. Il en a résulté plus de 300 zones délimitées pour l'extraction minière à petite échelle.
- Tous les gouvernements du panel ont besoin d'évaluations des impacts environnementaux de leurs secteurs ASGM respectifs. Au Ghana, pour les mineurs enregistrés et formalisés, il faut aussi procéder à la réhabilitation des sites. Au Burkina Faso, des tensions émergent entre le Ministère des mines et le Ministère de l'environnement pour développer les évaluations des impacts environnementaux. Malgré tout, le Ministère de l'environnement a développé une évaluation à moindre coût, en plus de la réhabilitation des sites légalement requise.
- En représentation des mineurs, MIA Coop Ltd a mis l'accent sur le fait que les mineurs considèrent la formalisation très importante, car elle leur permet d'accéder aux services du gouvernement et aux institutions financières. Toutefois, une simplification du procédé de formalisation et d'assistance financière (que ce soit par des permis, la mise à jour de la machinerie, les équipements de protection ou l'évaluation de l'impact environnemental) serait la bienvenue, autrement la transition serait un fardeau trop lourd à porter. En réponse, le Ghana a implanté des bureaux régionaux dans les zones minières pour aider les mineurs dans les aspects administratifs.

5. Moyens d'impliquer les parties prenantes/ consultations avec les mineurs

(Orateurs : Haji Rehani, AGENDA, Tanzanie ; Solomon Kusi Ampofo, Friends of the Nation (FoN), Ghana)

AGENDA et Friends of the Nation ont présenté le travail mené en Tanzanie et au Ghana respectivement, relatif à la consultation des mineurs sur le développement et mise en œuvre du NAP. Pour ce faire, un guide de consultation des mineurs⁵ a été développé. Ainsi qu'il a été dit tout au long de la réunion, il est essentiel d'impliquer les mineurs, puis qu'ils connaissent personnellement le travail quotidien sur le terrain et peuvent jouer un rôle direct dans l'amélioration du secteur ASGM et le développement de politiques saines.



Le propos des consultations des mineurs est d'introduire simultanément les exigences de Minamata dans le NAP de l'ASGM et de l'enrichir avec les apports des communautés minières. C'est également l'occasion d'écouter leurs problèmes, qui sont importants pour préparer le NAP, et de leur fournir une éducation sur les technologies alternatives et la santé.

Avant d'aller sur place mener les consultations, il est important de connaître les principaux antécédents du secteur ASGM : les politiques et le cadre réglementaire ; comment sont partagés les ressources et les bénéfices ; les systèmes d'organisation des mineurs et les opérations de base.

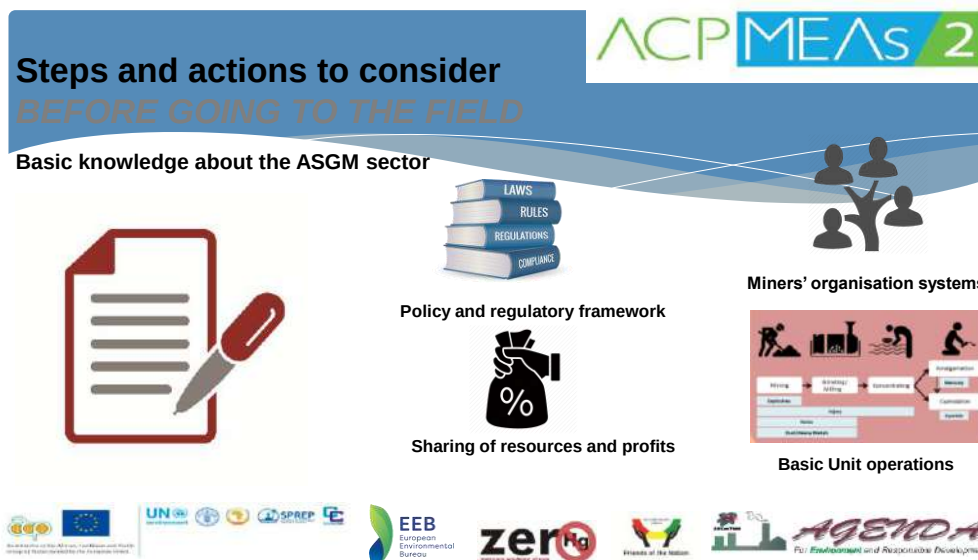
Why Carry Out Miners Consultations?



-  An important step in developing and implementing the NAP
-  Know about the day to day operations
-  Improving the ASGM sector and developing sound policies



⁵Impliquer les mineurs artisanaux et à petite échelle dor dans le développement du Plan d'action national pour l'ASGM : http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocadownload&view=file&id=233:engaging-artisanal-and-small-scale-gold-miners-in-the-nap&Itemid=70



Les consultations doivent être annoncées quinze jours avant la réunion pour assurer un maximum de participation. Les réunions doivent se tenir dans les centres miniers et les grandes communautés minières facilement accessibles aux mineurs et aux autres participants. Les mineurs doivent recevoir une subvention à leur transport et un certificat de leur participation pour les motiver. La durée de la consultation ne doit pas dépasser 6,5 heures et le nombre de participants ne doit pas dépasser les 40 personnes. Plusieurs parties prenantes sont importantes pour ces consultations (ministères de l'environnement, du travail, de la santé, du commerce ; le monde académique, les ONG, les chefs traditionnels, etc.) vu le large éventail de sujets à aborder. Toutefois, il faudra tenir compte des différences entre les réunions formelles et informelles et les différentes parties prenantes présentes dans chacune. Les réunions informelles requerront d'autres outils de communication (graphiques et autres documents visuels) car une grande partie des mineurs ne sait pas lire. Il n'est pas recommandable d'inviter les institutions officielles ni la presse aux réunions informelles, qui ont souvent lieu sur les sites miniers et la présence de représentants du gouvernement et de la presse peut faire sentir les mineurs mal à l'aise. Les réunions formelles toutefois, qui ont lieu dans une salle de conférences, sont plus appropriées pour inviter toutes ces parties prenantes.

Les questions de la consultation peuvent varier, mais en général les aspects de la formalisation et les obstacles que rencontrent les mineurs sont prioritaires, en plus des effets sur l'environnement et la santé causés par l'utilisation du mercure dans ce secteur. Les résultats des consultations sont censés aider à identifier les priorités à considérer par le Comité directeur national du NAP, afin de développer un document réaliste et pratique qui reflète les priorités des mineurs.

Discussion :

Les participants ont discuté sur l'exposé en posant des questions sur les outils de communication et les différentes parties prenantes présentes dans les réunions formelles et informelles.

- Le Mozambique et le Nigéria ont exprimé leur préoccupation concernant le manque de représentants du gouvernement dans les réunions informelles, et considèrent que leur contact avec le secteur ASGM a été positif.

- AGENDA, Friends of the Nation, NRDC et ONUDI ont clarifié que le gouvernement a un rôle essentiel à jouer, mais qu'il est important d'être sensible au cadre dans lequel gouvernement et mineurs établiront le contact. La consultation des mineurs doit être exécutée par un organisme neutre autre que le gouvernement ou les mineurs. Les ONG ont souvent une relation de longue date avec les communautés minières et sont une partie prenante fiable. Vu que la plupart des pays à ASGM ont des activités à la fois légales et illégales, compter avec une partie prenante fiable des deux côtés est un avantage pour renforcer les relations et finalement promouvoir la réduction du mercure qui concerne tout le secteur (légal et illégal).

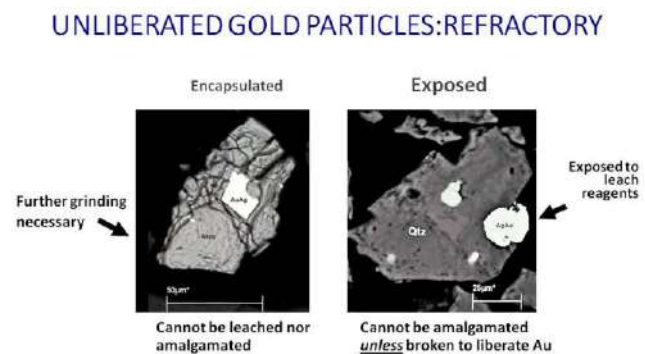
6. Approches techniques visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'ASGM

(Orateurs : Dr. Paul Cordy, Cordy Geosciences ; Kirsten Dales, Institut canadien international des ressources et du développement (CIRDI) ; Modérateur : Susan Keane, NRDC)

6.1 CIRDI

La présentation offerte par CIRDI a apporté une vision d'ensemble des antécédents géologiques de l'extraction de l'or, les différents types de mines et les différentes techniques minières. Il est important de noter que les techniques minières dépendent de la géologie de la mine et du type de minerai à extraire. Les meilleures techniques sont fonction du type de mine : à ciel ouvert, en galerie, puits vertical ou d'alluvion. Quel que soit le type de mine, il faut libérer l'or des autres minerais. L'or qui reste lié à la gangue⁶ (faible libération) se perdra pendant la concentration par gravité et l'amalgamation. Une bonne libération, possible grâce à un broyage efficace, exposera les particules d'or et les libérera pour la lixiviation et l'amalgamation. Un concassage efficace peut être déterminé par un broyage séquentiel d'échantillons de minerai et un lavage. Toutefois, un concassage efficace est souvent l'opération la plus coûteuse du traitement des minéraux.

Une fois l'or libéré, il y a plusieurs méthodes de concentration et chacune est appropriée à des particules de taille différente : boîtes à écluse, par gravité, spirale, bols, tables à secousses, centrifugeuse horizontale, flottation, centrifugeuse de Knelson.

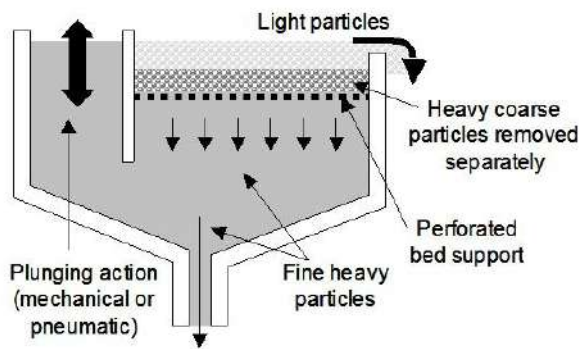


⁶ La gangue est une matière sans valeur qui entoure le minerai

METHODES DE CONCENTRATION



CONCENTRATEUR GRAVIMETRIQUE (JIG)



FLOTATION

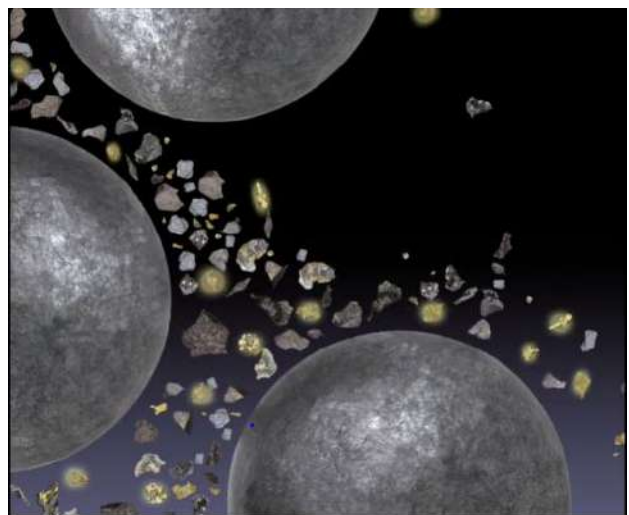
La lixiviation au cyanure est souvent utilisée pour récupérer les particules d'or non libérées et est présentée comme une méthode sans mercure. Toutefois, la lixiviation au cyanure de minerais auxquels du mercure a été ajouté, sans en avoir au préalable retiré ce dernier, est une des pratiques à éliminer en vertu de l'article 7. Si le mercure n'est pas retiré avant la lixiviation au cyanure, les résidus peuvent former des composés de cyanomercure qui sont plus solubles que le mercure. Cette solubilité fait qu'ils peuvent se déplacer facilement dans l'eau et affecter plus rapidement les écosystèmes aquatiques. Les résidus miniers de l'ASGM sont vendus comme marchandise sur le marché d'occasion, parce qu'ils contiennent encore une importante quantité d'or. C'est la raison pour laquelle il faut développer un support technique adéquat pour résoudre les problèmes posés par la lixiviation au cyanure. Le Code International de gestion du cyanure peut informer la Convention de Minamata sur les meilleures pratiques. CIRDI a exprimé la nécessité de compiler les meilleures pratiques de gestion du cyanure et de préparer une proposition technique pour la COP2 en novembre 2018.

6.2 Cordy Geosciences

Le Dr. Paul Cordy a exposé plusieurs aspects techniques pour arriver à une ASGM sans mercure, suivi de deux vidéos d'information.⁷ La présentation a surtout porté sur comment améliorer l'efficacité de la mouture et de la concentration pour récupérer davantage d'or sans utiliser des produits chimiques. Chaque étape du cycle productif de l'or, de l'extraction à l'affinage, a un impact sur les bénéfices et la pollution selon les outils utilisés.

La mouture est l'étape la plus importante de la chaîne de traitement car c'est là que l'or est libéré des autres minerais. La libération idéale, celle qui libère le plus de particules d'or pour un traitement ultérieur, peut être déterminée par un broyage séquentiel et une étude de la taille des grains et de la concentration en or. Si la matière n'est pas assez broyée, l'or restera lié aux autres minerais. Si elle est trop broyée, les particules d'or seront trop fines pour le récupérer sans utiliser des produits chimiques. Il est donc important de découvrir combien de temps il faut moudre pour libérer l'or. C'est facile à faire à travers le test de libération, où le matériel est lavé toutes les 20 minutes de mouture pour voir combien d'or a été libéré après chaque cycle.

Une étude de cas aux Philippines a montré comment un test de libération qui a défini le temps de broyage optimum a rapporté de plus grandes quantités d'or que l'étape de concentration suivante. En broyant le temps qu'il faut, on obtient 30% plus d'or de la même quantité de minerai qu'en se servant des méthodes traditionnelles locales de broyer avec du mercure. Dans ce cas, le temps de broyage idéal était plus court que le temps habituel. En trouvant le temps optimum, les mineurs broyaient moins longtemps et récupéraient l'or plus facilement, consommaient moins d'électricité et n'utilisaient pas de mercure.



⁷ Pour revoir ces vidéos, voir : <http://www.unep.org/chemicalsandwaste/global-mercury-partnership/reducing-mercury-artisanal-and-small-scale-gold-mining-asgm/videos>

Une fois la mouture réussie, plusieurs méthodes/outils peuvent être utilisées pour concentrer l'or par gravité ou par séparation chimique. Toutes ces méthodes font précipiter l'or et les grains les plus lourds dans le fond, pendant qu'un courant d'eau lave les minerais qui restent au-dessus.

Toutes les méthodes de concentration perdent un peu d'or, mais cette perte peut être réduite en construisant une chaîne d'outils de concentration où chacun récupère l'or perdu dans l'étape précédente. Avec un circuit de concentration performant on peut éliminer complètement l'utilisation de produits chimiques.

Par exemple, une exploitation du Burkina Faso qui extrayait l'or avec des boîtes à écluse sans contrôler le processus utilise maintenant un moulin qui contrôle la taille du grain, avec des boîtes à

écluse primaire et secondaire pour la concentration initiale.



La partie concentrée dans les boîtes à écluse est amenée sur une table à secousses qui conduit l'or et les minéraux lourds dans des goulottes peu profondes, où l'eau qui les traverse lave le quartz. A la fin de la table, l'or libéré dans le collecteur peut être directement fondu en

lingots. Ce nouveau système de circuits de concentration permet aux mineurs de capturer 30% plus d'or sans employer aucun produit chimique.

En combinant les outils suscités, non seulement il est possible d'extraire de l'or sans employer du mercure, mais encore on peut récupérer plus d'or avec les technologies alternatives.

7. Relations entre les agences gouvernementales développant le NAP

(Orateur : Ken Davis, ONU Environnement ; Malgorzata Stylo, Partenariat mondial sur le mercure)

L'ASGM est souvent un monde complexe et donc le développement du NAP doit être un processus participatif qui représente cette complexité et les interconnectivités. Afin d'assurer une transition efficace vers un secteur plus soutenable, il est essentiel de consulter une grande variété de parties prenantes. Bien que le procès du NAP soit souvent mené par le Ministère de l'environnement, voici certaines parties prenantes qu'il faudra impliquer dans son élaboration.

NATIONAL ACTION PLAN Stakeholder involvement



ONU Environnement et le Partenariat mondial sur le mercure ont développé un processus de NAP étape par étape :

NATIONAL ACTION PLAN Step by Step Process



Étape 1 – Établir un organisme de coordination

Le groupe de travail qui coordine le NAP devrait comprendre les ministères, les représentants du gouvernement local et des communautés ASGM. Un conseil consultatif des parties prenantes nationales primordiales (transformateurs d'or, chefs des communautés ASGM, experts techniques,

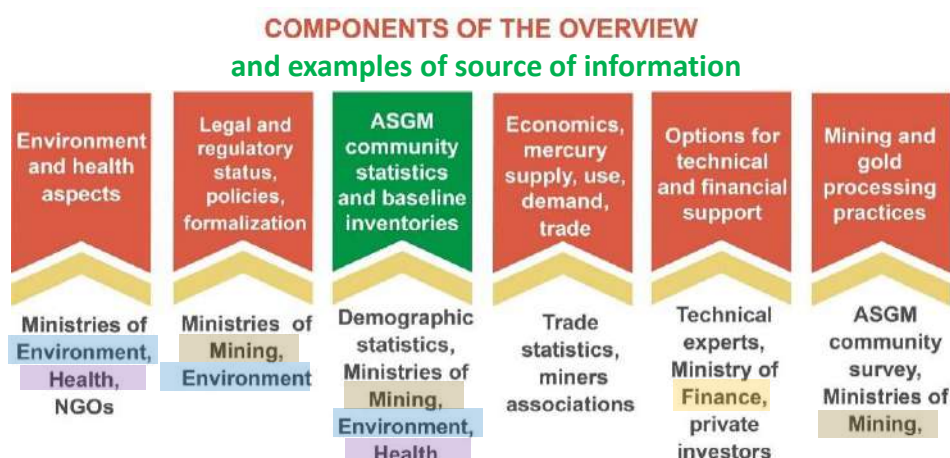
organisations environnementales, le monde académique, les représentants de l'extraction minière à grande échelle et les professionnels juridiques) peut être consulté régulièrement pour assurer la cohérence du NAP avec toutes les questions environnementales, économiques et de développement ainsi que le reflet de la voix de la communauté ASGM.

Étape 2- Développer une vision globale de l'ASGM nationale

La vision d'ensemble doit contenir un large éventail de composants et de sources d'information.

NATIONAL ACTION PLAN

Step 2 – Develop a National Overview



Certaines parties prenantes peuvent être plus appropriées que d'autres pour fournir les informations. Par exemple, il est probable que le Ministère de la santé dispose de données sur les aspects environnementaux et sanitaires du secteur ASGM, il est probable que le Ministère des mines dispose d'information sur les pratiques minières et le traitement de l'or. Il est donc crucial que les parties prenantes interagissent et partagent l'information avec les responsables d'élaborer le NAP.

Étape 3- Fixer des buts et des objectifs

Les domaines cible du NAP peuvent être divisés en objectifs principaux et objectifs spécifiques. Les objectifs principaux sont prioritaires, comme la réduction, l'élimination progressive du mercure dans le secteur : "Réduire le mercure de 50% dans le secteur en 2020". Les objectifs spécifiques concernent les mécanismes pour atteindre les objectifs principaux, comme la fourniture de technologies sans mercure, l'élimination des pires pratiques et la logistique de la transformation. Par exemple : "En 2019 nous fournirons de nouveaux équipements aux sites miniers pilote ". Il est important de fixer d'abord les buts prioritaires pour ne pas perdre de vue que l'impact du NAP va être considérable. Cependant, il est tout aussi important d'avoir des objectifs spécifiques pour que les objectifs principaux soient rendus possibles à travers des mesures concrètes.

Étape 4- Stratégie de développement et mise en œuvre

Une fois les buts et objectifs généraux fixés, il est important de :

1. Identifier les autorités responsables de mettre en œuvre chaque tâche
 - Gouvernement national, régional et local
2. Définir la portée et la logistique
 - Nationale ou régionale par phases
3. Assurer les ressources
 - Financières, techniques, humaines, politiques, sociales
4. Identifier les partenaires
 - ONG, secteur privé, monde académique, IGO, IO
5. Identifier les mesures spécifiques requises, y compris



Une fois les stratégies générales identifiées, le groupe de travail doit élaborer ces stratégies et les mesures en développant un plan de travail, un plan de diffusion, un calendrier et un budget général.

Les deux dernières étapes du NAP sont : formuler une stratégie d'évaluation et approuver et a soumettre le NAP. Dans ces étapes, la collaboration entre les organismes du gouvernement est obligatoire. Afin de garantir cette collaboration, il faudra fixer des réunions régulières du groupe de travail à la fin de chaque étape et avant d'entamer la suivante.

8. Exercice sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le développement et exécution d'un NAP

(Modérateur : Rico Euripidou, groundWork)

Afin d'imaginer et de pratiquer les interactions entre les multiples groupes de parties prenantes, un jeu de rôle activité a été organisé.

Le propos de cet exercice était que les participants s'habituent aux discussions et aux possibles conflits/disputes auxquels ils devront faire face quand ils rentreront dans leur pays pour mettre en œuvre un NAP dans un scénario aux multiples acteurs. Plusieurs scénarios différents ont été développés pour mimer ces situations.

Dans cet exercice, les délégués étaient divisés en groupes de trois : Acteur 1, Acteur 2 et Observateur. Chaque acteur devait jouer un rôle (par ex. : ministre de l'environnement et mineur ASGM ou officier des douanes et ministre des mines). Le scénario qu'ils devaient jouer était prédéfini par écrit. Les observateurs prenaient des notes sur l'échange et donnaient leur avis sur la conclusion. Exemples de scénarios :

Jeu de rôle #1 : Priorités de l'environnement face au Département des mines

Acteur #1 : Représentant du Ministère de l'environnement : L'extraction artisanale et à petite échelle provoque de très graves problèmes environnementaux dans votre pays. En plus de la destruction généralisée de l'habitat et de la pollution des eaux, l'ASGM pollue aussi la nature et les personnes avec du mercure toxique. C'est la raison pour laquelle vous voulez renforcer les exigences environnementales des permis pour les mineurs ASGM, ou encore mieux, interdire complètement leur activité. Décrivez comment vous allez convaincre votre homologue des mines, notamment du fait que le NAP doit fermement réglementer, et même proscrire, cette pratique destructive.

Acteur #2 : Représentant du Ministère des mines : Vous avez des milliers de mineurs à petite échelle dans votre pays dont les revenus sont essentiels à l'économie de nombreuses zones rurales. En outre, votre expérience prouve qu'une réglementation sévère ou une interdiction totale de l'utilisation du mercure dans l'ASGM sont difficiles à appliquer et vous préférez réduire l'utilisation du mercure petit à petit tout en soutenant les mineurs pendant leur transition. Sinon, l'utilisation de mercure continuera dans la clandestinité et deviendra encore plus difficile à contrôler. Décrivez comment vous allez convaincre votre homologue de l'environnement du fait que le NAP devrait aider les mineurs et encourager le développement durable du secteur au lieu de l'interdire.

Jeu de rôle #2 : Impliquer les parties prenantes locales (rencontre avec un dirigeant local)

Acteur #1 : Chef de communauté indifférent : Vous représentez un petit district rural et vous n'avez aucun intérêt/connaissance spéciale sur les produits chimiques. Vous êtes en principe contre la réglementation parce que vous croyez qu'elle va nuire à l'économie locale. Pourquoi prendre le risque de soutenir une réforme probablement impopulaire ?

Acteur #2 : Membre de l'équipe de mise en œuvre du NAP : Vous rencontrez un chef de communauté "indécis" ou "indifférent". Votre équipe de mise en œuvre du NAP a décidé de prendre des mesures pour éliminer : toute amalgamation de minerai, le brûlage à ciel ouvert d'amalgames ou d'amalgames transformés et le brûlage d'amalgames dans les zones résidentielles. Décrivez les mesures concrètes que vous allez prendre pour convaincre le chef de la communauté d'appuyer la mise en œuvre de cette décision.

Dans cette discussion, vous voulez faire comprendre au chef de la communauté que les réformes seront bénéfiques pour les gens et qu'elles finiront par devenir populaires.

9. Exposés des groupes et discussion sur l'exercice

(Orateurs : Les observateurs de l'exercice de groupe ont partagé leurs observations avec la plénière)

Les participants ont exposé à la plénière leur expérience dans cet exercice. Ils ont donné leur avis sur la structure de l'activité et les résultats des interactions qui ont émergé pendant le scénario. Les résultats ont alors été comparés aux expériences réelles que les délégués du gouvernement ont eues dans leur propres pays. La plénière a émis les observations suivantes :

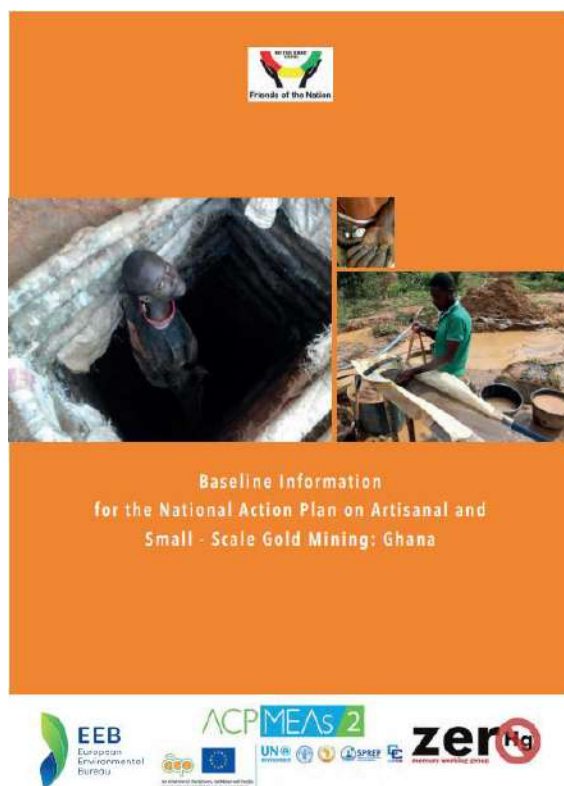
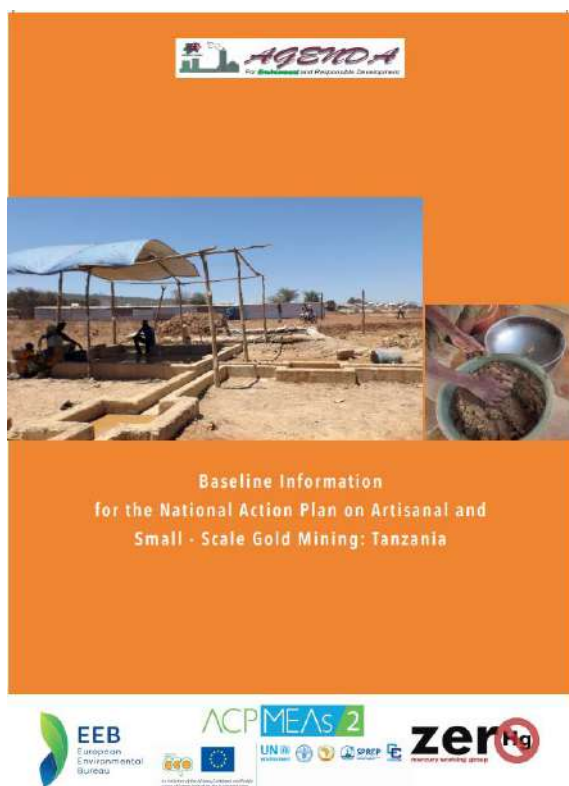
- Les conversations ont reflété le comportement que les institutions gouvernementales ont souvent vis-à-vis des mineurs, qui est d'arriver avec des idées toutes faites sur la façon d'améliorer le secteur avant de connaître leur opinion. Cela provoque des réactions défensives de la part des mineurs et empêche d'avoir un échange fructueux. Ecouter les mineurs avant de proposer des solutions a été souligné comme basique lors de l'exercice postérieur. La conversation tenue dans le groupe francophone entre ceux qui jouaient les mineurs et ceux qui jouaient le rôle des organes officiels a montré la situation réelle, que les mineurs étaient prêts à coopérer alors que les gouvernements proposaient des solutions pour rendre les activités plus profitables. En outre, "les mineurs" ont exprimé leur intérêt pour réduire leur impact environnemental, mais sans pertes financières, ce qui correspond aux expériences partagées par les participants.
- Le Burundi, le Togo, NRDC et l'Institut africain ont noté que les échanges tenus entre ministères impliquaient des conflits moindres, vu que ce sont deux organismes gouvernementaux qui discutent politique. Toutefois, ils ont souligné que bien que la conversation était plus diplomatique, le Ministère de l'énergie ou des mines peuvent avoir un conflit d'intérêts avec le ministère de l'environnement car ils ont des d'intérêts différents lors de la mise en œuvre du NAP.
- Le Ghana, NRDC, groundWork, la Zambie et CIRDI ont débattu sur la possibilité que les professionnels de la santé partagent leur matériel éducatif vu qu'ils jouissent d'un plus haut niveau de confiance parmi les mineurs que les représentants des autres organismes officiels.
- Le besoin d'impliquer et de renforcer les capacités des agents des douanes a surgi fréquemment parmi de nombreux participants. Le Tchad, le Swaziland et la Zambie ont expliqué que pour approcher les fonctionnaires des douanes dans la mise en œuvre du NAP, la stratégie de communication doit faire qu'ils se sentent maîtres du processus. Le Ministère de l'environnement doit faire ressentir aux douaniers qu'ils peuvent contribuer, qu'ils ne vont pas recevoir un mandat de mise en œuvre. L'Ouganda, la République du Congo, NRDC et JVE-Côte d'Ivoire ont demandé l'assistance de ONU Environnement dans le renforcement des

capacités des officiers des douanes. La formation en particulier doit englober l'identification des produits contenant du mercure afin de les empêcher d'entrer dans le pays et prendre les précautions nécessaires.

10. Résumé et ressources disponibles

(Orateur : Haji Rehani, AGENDA ; Solomon Kusi Ampofo, FoN ; Malgorzata Stylo, Partenariat mondial sur le mercure ; Oluyomi Banjo, ONUDI)

AGENDA et Friends of the Nation ont présenté des idées sur la façon dont les ONG peuvent soutenir le développement du NAP et ont présenté plusieurs ressources spécifiques que les délégués des gouvernements peuvent utiliser^{8 9}.



La société civile peut soutenir la communication avec les mineurs grâce à ses relations avec les différentes parties prenantes. Aussi bien AGENDA que Friend of the Nations ont une vaste expérience sur le terrain et ont souligné que les gouvernements peuvent faire confiance à la société civile pour les techniques pratiques d'information de base sur le secteur ASGM, en plus de surveiller le travail sur le terrain. Les deux ONG ont de l'expérience dans le transfert de technologie aux mineurs. Malgré les différences entre la société civile et les gouvernements, AGENDA et Friends of the

⁸ Information de base pour le NAP de l'ASGM : Tanzanie -

http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocadownload&view=file&id=231:baseline-information-for-the-nap-on-asgm-tanzania&Itemid=70

⁹ Information de base pour le NAP de l'ASGM : Ghana -

http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocadownload&view=file&id=235:baseline-information-for-the-nap-on-asgm-ghana&Itemid=70

Nation ont souligné que leur présence et la confiance qu'elles inspirent peuvent compléter et aider les mesures du gouvernement, en plus de fournir des expériences pratiques.

Annexes

Annexe 1 - Annexe C de la Convention de Minamata

Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or

Plans d'action nationaux

1. Chaque Partie soumise aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 7 fait figurer dans son plan d'action national :

- a) Des objectifs nationaux et des objectifs de réduction ;
- b) Des mesures visant à éliminer :
 - (i) L'amalgamation de minerai brut;
 - (ii) Le brûlage à l'air libre d'amalgames ou d'amalgames transformés;
 - (iii) Le brûlage d'amalgames dans des zones résidentielles; et
 - (iv) La lixiviation au cyanure de sédiments, minerais et résidus auxquels du mercure a été ajouté, sans en avoir au préalable retiré ce dernier ;
- (c) Des mesures pour faciliter la formalisation ou la réglementation du secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or ;
- (d) Des estimations initiales des quantités de mercure et des pratiques utilisées sur son territoire dans le secteur de l'extraction minière et de la transformation artisanales et à petite échelle d'or ;
- (e) Des stratégies pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure et de l'exposition à cette substance dans le secteur de l'extraction minière et de la transformation artisanales et à petite échelle d'or et, en particulier, des méthodes ne faisant pas appel au mercure ;
- (f) Des stratégies visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure et composés du mercure provenant de sources étrangères et nationales destinés à être utilisés pour l'extraction minière et la transformation artisanales et à petite échelle d'or ;
- (g) Des stratégies visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan d'action national ;
- (h) Une stratégie de santé publique relative à l'exposition des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés au mercure. Une telle stratégie devrait prévoir, entre autres, la collecte de données sanitaires, la formation du personnel des services de santé et la sensibilisation par l'intermédiaire des établissements de santé ;
- (i) Des stratégies visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables, notamment les enfants et les femmes en âge de procréer, en particulier les femmes enceintes, au mercure utilisé dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or ;
- (j) Des stratégies pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées ; et
- (k) Un calendrier pour la mise en œuvre du plan d'action national.

2. Chaque Partie peut faire figurer dans son plan d'action national des stratégies supplémentaires pour atteindre ses objectifs comme, par exemple, l'utilisation ou l'introduction de normes relatives à

l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or par des procédés ne faisant pas appel au mercure et de mécanismes reposant sur le marché ou d'outils de marketing.

Annexe 2 - Note de synthèse et programme de l'atelier de l'ONU



Atelier du Partenariat mondial sur le mercure de ONU Environnement :
“Développer une estimation de base pour le secteur de l'extraction minière et à petite échelle d'or (ASGM) : Présentation des outils de ONU Environnement”

Centre de conférences Brackenhurst, Nairobi
22 mai 2017

Le développement d'un Plan d'action national (NAP) pour l'extraction minière et à petite échelle d'or (ASGM) est une obligation en vertu de l'article 7 de la Convention de Minamata sur le mercure pour tous les pays qui définissent l'ASGM comme étant plus que négligeable sur leur territoire. Développer une estimation de base pour le secteur ASGM, tel que l'exige le paragraphe 1d de l'annexe C de la Convention, est une première étape essentielle dans le processus du NAP. L'information obtenue par la collecte des estimations de base est nécessaire pour concevoir le reste du NAP, fixer les objectifs et les buts et développer les stratégies de mise en œuvre et évaluation. Les données de base permettront de fixer des objectifs et des stratégies réalistes sur la façon de réduire et, dans la mesure du possible, éliminer l'utilisation du mercure dans l'ASGM. Une méthodologie unifiée et adaptable sur la façon de générer des estimations de base de l'ASGM est donc fondamentale pour le développement du NAP.

Le Partenariat mondial sur le mercure a entrepris des activités visant à améliorer l'échange d'information au niveau national, le renforcement des capacités et la génération de connaissances pour faciliter le développement des NAP. Dans le cadre de ces activités, le Partenariat développe une série d'outils détaillés et harmonisés et des méthodologies sur la façon d'élaborer des estimations de base du secteur ASGM.

Objectifs de l'atelier :

1. Sensibiliser les centres névralgiques et autres parties prenantes nationales sur l'importance de la collecte de données estimatives et la création d'une perspective nationale du secteur ASGM, comprenant une estimation de base de l'utilisation du mercure et des pratiques employées.
2. Présenter la méthodologie recommandée et l'ébauche des outils pratiques de ONU Environnement pour développer des estimations de base sur l'utilisation du mercure dans l'ASGM.

3. Renforcer les capacités au niveau national et aider les pays devant développer un NAP dans leurs efforts de création d'une vision globale et des estimations de base de l'utilisation du mercure dans le secteur ASGM de leur pays.
4. Fournir l'occasion d'une coopération régionale entre les pays et les organismes exécutifs qui développent les NAP.

Résultats escomptés :

1. Les pays devant développer un NAP et les agents d'exécution sont sensibles à l'importance de compter sur une perspective nationale et une estimation de base de l'utilisation du mercure dans l'ASGM pour développer le NAP.
2. Les pays devant développer un NAP et les agents d'exécution sont équipés des connaissances de fond nécessaires pour définir une stratégie propre de collecte de données et développer une perspective nationale et des estimations de base concernant l'utilisation du mercure dans l'ASGM, ainsi que l'exige le processus du NAP.
3. Identifier et explorer les possibilités d'une coopération régionale.

Public cible :

Les centres névralgiques nationaux, les coordinateurs techniques et autres représentants, les agents d'exécution impliqués dans le processus de développement du NAP, ainsi que les experts en la matière et les médecins.

*L'atelier se tiendra en anglais avec traduction simultanée en français

Programme

	Lundi 22 mai 2017	Orateur/Modérateur
08:30 - 9:00	Inscription	
09:00 - 9:10	Bienvenue	ONU Environnement
09:10 - 9:30	Présentations	tous
09:30 - 10:00	Développer une perspective nationale du secteur ASGM comprenant une estimation de base de l'utilisation du mercure, une étape majeure dans le processus de développement du Plan d'action national - <i>La séance soulignera l'importance de la collecte des données de base et du développement d'une perspective générale du secteur pour établir des stratégies et des buts pour le NAP et mesurer les progrès.</i>	ONU Environnement
10:00 - 10:15	Boîte à outils – Objet, structure, compétences requises et de qui - <i>La séance présentera la boîte à outils, son usage et l'audience visée, et exposera les compétences requises pour réaliser les estimations de base du secteur ASGM.</i>	Artisanal Gold Council

10:15 - 10:45	Boîte à outils - Préparation des estimations de base : Introduction à l'ASGM - La séance fournira une description basique du secteur ASGM, comprenant des informations sur la géologie, l'extraction et le traitement des minerais, l'utilisation du mercure, la chaîne d'approvisionnement de l'or, l'organisation des groupes de mineurs et comment chacun représente une importante source d'information pour les estimations de base.	Artisanal Gold Council
10:45 - 11:00	PAUSE CAFÉ	
11:00 - 11:45	Boîte à outils - Préparation des estimations de base : Introduction aux estimations de base dans l'ASGM La séance visera à apporter une compréhension des estimations de base de l'ASGM comprenant le processus général, les approches possibles, les techniques de collecte des données et les outils, l'information croisée et l'analyse des données.	Artisanal Gold Council
11:45- 12:30	Boîte à outils – Réaliser les estimations de base - La séance sera un aperçu global du chapitre correspondant du guide de la boîte à outils qui décrit pas à pas comment effectuer le processus, les sources d'information, la collecte de données, les analyses etc.	Artisanal Gold Council
12:30-13:30	PAUSE DÉJEUNER	
13:30-14:15	Séance interactive : Établir des stratégies propres à chaque pays - Cet exercice participatif montrera aux participants les complexités du choix du site, la répartition des ressources et la collecte de l'information correcte pour développer les estimations de base. Les participants recevront un scénario fictif et devront développer un plan de recherche propre au pays en identifiant l'information manquante, les parties prenantes à consulter, les sites à visiter et les données à collecter	Artisanal Gold Council, ONU Environnement
14:15- 14:45	Questions et discussion	tous
14:45 - 15:15	Séance interactive : utilisation de l'outil électronique (application pour mobiles) de gestion des données collectées - Démonstration d'un outil électronique de collecte de données en code source libre pour une gestion plus facile.	UNITAR
15:15 - 15:30	PAUSE CAFÉ	
15:30 - 16:30	Expérience sur le terrain - La séance présentera des études de cas au Ghana, la Côte d'Ivoire et le Kenya, décrivant l'établissement de stratégies propres à chaque pays et la collecte de données de base sur le terrain.	Friends of Nation CASE Paul Cordy
16:30 - 17:00	Questions et discussion	tous
17:00	Conclusions et clôture	ONU Environnement

Liste des acronymes :

ASGM : Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or

NAP : Plan d'action national

GEF : Fonds pour l'environnement mondial

NRDC : National Resources Defense Council

SRADeV Nigeria : Recherche et Action soutenable pour le Développement Environnemental/
Sustainable Research and Action For Environmental Development

UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel

OMS : Organisation mondiale de la santé

JVE – Côte d'Ivoire : Jeunes Volontaires pour l'Environnement

Photos

Photo de groupe



Panel composé par Artisanal Gold Council, EEB/ZMWG et ONU Environnement



Discussion de groupe entre les délégués francophones



NRDC modère un panel sur les défis de la formalisation dans l'ASGM.



Friend of the Nation présente les résultats des consultations des mineurs au Ghana.



Liste des participants

Activités sur le mercure PNUE-EEB/ZMWG – Nairobi, 22-24 mai 2017

LISTE DES PARTICIPANTS

Gouvernements

BURKINA FASO Mme. Watta Koulibaly Ouedraogo Directrice de la Prévention des Pollutions e des Risques Environnementaux Ministère de L'Environnement Direction Générale de la Préservation de l'Environnement 03 BP 7044 Ouaga 03 Burkina Faso Tel: +226 70 26 64 78 Email : ouedwata@yahoo.fr	TCHAD M. Abdallah Younous Adoum Point Focal de la Convention de Minamata sur le Mercure Ministère de l'Environnement et des Pêche du Tchad Quartier Beguinage B.P. 447 N'djamena Tchad Tel.: +235 63 64 83 00 Email : abou_idjab08@live.fr
BURUNDI M. Jérôme Ahishakiye Environnemental Education Service Chief and NAP/ASGM project Assistant Burundian Office for Environment Protection (OBPE) P.O.Box 56 Gitenga Burundi Tel.: +257 71513356 Email : Jerome560@yahoo.fr	RÉPUBLIQUE DU CONGO Mme. Geneviève Bazoma Dongui Point Focal SAICM – Convention de Minamata sur le Mercure, Coordinatrice du Projet MIA/NAP Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement Direction Générale de L'Environnement BP. 958 Brazzaville République du Congo Tel.: +242 05540 7536 Email : bazogene@yahoo.fr
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE M. Martial Siodot Point Focal de la Convention de Minamata sur le Mercure Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche BP :686 BGF Bangui République Centrafricaine Tel.:+ 236 726 45 433 Email : siodmartial@yahoo.fr	CÔTE D'IVOIRE M. Martial Venance Say SAICM Focal Point Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable 20 BP 650 Abidjan 20, Cité Administrative Tour D, 10ieme étage Abidjan 20 Côte d'Ivoire Tel.: +22507052119 Email : martialvs@gmail.com

GABON M. Serge Molly Allo'o Allo'o Techniques Head, SAICM Focal Point Centre National Anti-Pollution STFO Concession de la Direction Provinciale des Forets de L'Estuaire 3241 Libreville Gabon Tel.: +24 10 77 08 528 Email : sergemolly14@gmail.com	GHANA M. Toni Aubynn Chief Executive Officer Minerals Commission 12 Switchback Road Residential Area, Cantonment P.O.Box M248, Accra Ghana Tel.: +233 302 772783 Email : kwesiaubynn@gmail.com
GAMBIE M. Malick Bah Senior Programme Officer, E nvironmental Impact Assessment and Project Coordinator of the Minamata Initial Assessment Project Coordinator National Environment Agency Gambia Environment House, PMB 48, Jimpex Road, Kanifing 0220 Banjul Gambie Tel.: +220 993 16 64 Email : malbah11@gmail.com	GHANA M. Nelson Ahedor Principal Mining Engineer Minerals Commission 12 Switchback Road Residential Area, Cantonment P.O.Box M248, Accra Ghana Tel.: +233 302772783 Email : nellyahey@yahoo.com
GHANA M. Lovelace Sarpong Senior Programme Officer Chemicals Control and Management Centre Environmental Protection Agency P.O.BOX M326 Ministères Post Office Accra Ghana Tel.: +233 501301438 Email : Lovelace.Sarpong@epa.gov.gh	GUINÉE M. Jules Tamba Camara National Consultant Ministère de l'Industrie Conakry, Commune de Kaloum 761 Conakry République de Guinée Tel.: +224 628 92 56 89 Email : julestambacamara@yahoo.fr
KENYA M. Abel Chumba Chief Superintending Inspector of Mines Ministry of Mining P. O Box 30009 00100 Nairobi Kenya Tel.: +254 722644657 Email : chumbaabel@yahoo.com	MOZAMBIQUE Mme. Ana Natacha De Almeida Technician National Institute of Mines 58 Timor Leste Street, Maputo Mozambique Tel.: +258 84 16 39766 Email : Natacha.dealmeida@gmail.com

MADAGASCAR Mme. Hanitriniaina Liliane Chief of Medical, Social, Quality, Health, Hygiene and Environment Section and National Focal Point of the Minamata Convention Ministry of Environment, Ecology and Forests Farafaty Ampandrianomby 101 Antananarivo Madagascar Tel.: +261 320212393 Email : randrialiliane@gmail.com	NIGER M. Boubacar Moussa Soumey Chef de Division des Normes et Politiques Environnementales Ministère l'Environnement et du Développement Durable BP 578 Niamey Niger Tel.: +227 96 96 73 66 Email : bmoussasoumey@yahoo.fr
MOZAMBIQUE M. Geraldo Simao Valoi Deputy National Director General Ministry of Mineral Resources and Energy - National Institute of Mines Praça 25 de Junho 360 Maputo Mozambique Tel.: +258 21 32 59 34 Email : eng.valoi.2010@gmail.com	NIGÉRIA M. Olubunmi Olusanya Deputy Director Federal Ministry of Environment 14, Aguiyi Ironsi Street Maitama, 23409 Abuja Nigéria Tel.: +234 8023040724 Email : olusanyeo@yahoo.com
NIGÉRIA M. Patrick Oclebe Ojeka Director, Artisanal and Small-Scale Mining Ministry of Mines and Steel Development 2 Luanda Crescent, Wuse II, PMB 107, Garki Abuja Nigéria Tel.: +234 8037879727 Email : ogeyioclebe@gmail.com	SWAZILAND Mme. Dlamini Bianca Hlobisile Environment Inspector/ Minamata Convention Coordinator Swaziland Environment Authority Rhus Office Park, Karl Grant Street P.O.BOX 2602 H100 Mbabane Swaziland Tel.: +268 240 469 60 Email : bhdlamini@sea.org.sz
SÉNÉGAL M. Aïta Sarr Seck Chef de la Division Prévention et Contrôle des Pollutions et Nuisances Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Parc Forestier et Zoologique de Hann, Route des Pères Maristes B.P. 6557 Dakar, Sénégal Tel.: +221 77 511 47 59 Email : aitasec@yahoo.fr	TANZANIE M. Chacha Marwa Mineral Processing Engineer Ministry of Energy and Minerals BOX 2000 Dar Es Salaam Tanzanie Tel.: +255 756 366 601 Email : cmegewa@yahoo.com

SIERRA LEONE M. Alie Jalloh Head of Chemical Control and Management Environment Protection Agency 21 Old Railway Line, Brookfields Freetown Sierra Léone Tel.: +232 76696170 Email : adk762002@yahoo.com	TANZANIE M. Joseph Kiruki Environnemental Engineer Vice-President's Office 8 Albert Luthuli Street P.O.BOX 5380 Dar es Salaam Tanzanie Tel : +255 211 8416 Email : kiruki202@hotmail.com
TOGO M. Toï Pagnibam Meba Environnemental Lawyer, Focal Point of Minamata Convention Ministry of Environment and Forestry Resources Direction of Environment 247, Rue des Nîmes BP 4825, 00228 Lomé Togo Tel.: +228 90 12 33 91 Email : joaljesus@gmail.com	ZAMBIE M. Christopher Kanema Principal Inspector- Zambia Environnemental Management Agency Corner of Suez and Church Roads P.O. Box 35131 10101 Lusaka Zambie Tel.: +260 977747106 Email : ckanema@zema.org.zm
OUGANDA Mme. Anne Lilian Nakafeero Senior Environment Management Officer/Mercury Desk Officer National Environment Management Authority P.O.Box 22255 256 Kampala Ouganda Tel.:+256 414 251064 Email : anakafeero@nemaug.org	ZIMBABWE M. Mapxashike Union Senior Environnemental Quality Officer Environmental Management Agency 685/6 Loraine Drive Bluffhill Harare 263 Harare Zimbabwe Tel.: +263 4305407 Email : mapxashikeunion@yahoo.com

Organismes et agences spécialisées des Nations Unies

United Nations Development Programme (UNDP) M. Etienne Gonin Programme Analyst UNDP UNDP IRH MPU/ Chemicals Unit (Africa/ Arab States/ Europe and CIS) Istambul Turquie Tel.: +90 850 2882 614 Email : Etienne.gonin@undp.org	United Nations Institute for Training and Research (UNITAR) M. Juha Ronkainen Consultant UNITAR UNITAR, Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Suisse Tel. : +41 2291 78709 Email : juha.ronkainen@unitar.or
---	--

ONU Environnement Mme. Inga Petersen Senior Extractives Advisor ONU Environnement International Environment House, 11-15 Chemin des Anémones CH-1219 Genève, Suisse Tel. : +41 229 178661 Email : Inga.petersen@un.org	Mme. Malgorzata Stylo Consultant Global Mercury Partnership/ UNITAR 11-13 Chemin des Anémones 1219 Genève Suisse Tel.: +41 22 91 78 681 Email : malgorzata.stylo@unitar.org
M. Kenneth Davis Programme Manager ONU Environnement Chemin des Anémones 11-13 1219 Genève Suisse Tel.: +41 229178188 Email : Kenneth.davis@unep.org	United Nations Industrial Development Organisation (ONUDI) M. Oluyomi Banjo Environment Expert ONUDI ONUDI Regional Office, 2nd Floor, Bank of Industry Building, Central Area Abuja Nigéria Tel.: +234 8163067622 Email : O.Banjo@unido.org

Secrétariats et Centres régionaux à la Convention

BCRC : Centre Régional de la Convention de Bâle pour la formation et le Transfer de Technologie pour les Caraïbes Mme. Tahlia Ali Shah Research Assistant BCRC for Training and Technology Transfer for the Caribbean 8 Alexandra Street, St. Clair Port of Spain Trinidad Tel.: +1 868 628 8369 Email : tahlia.alishah@bcrc-caribbean.org	
--	--

Organisations intergouvernementales

Institut africain M. James Mulolo Projects Coordinator Africa Institute 473 Steve Bieko Road Arcadia 0001 Pretoria Afrique du Sud Tel.: +27 123 999866 Email : jmulolo@environment.gov.za	Union africaine M. Livingstone Sindayigaya AUC Multilateral Environmental Agreements Project African Union Commission African Union Commission, DREA, MEAs P.O.BOX 32 34 Addis Ababa Ethiopie Tel.: +251912852750 Email : SindayigayaL@africa-union.org
---	---

Organisations non gouvernementales

Agenda for Environment and Responsible Development (AGENDA) M. Haji Rehani Senior Program Office P.O. Box 77266 Dar es Salaam Tanzanie Tel. : +255 222461052 Email : htrehani@yahoo.com	Mme. Jennifer O'Neill Remote Sensing Scientist & Techniques Writer Artisanal Gold Council C100-633 Courtney Street V8W 1B9 Victoria, BC Canada Tel.: +1 205 590 9433 Email : joneill@artisanalgold.org
African Center for Environmental Health Mme. Dominique Bally Kpokro Executive Director African Center for Environmental Health Appt B3, Riviera Bonoumin Ilot 10 Rue J3 Lot 139 BP 826 CIDEX 03, Abidjan Côte d'Ivoire Tel.: +225 0810 52 67 Email : ballynicus@hotmail.com	Bureau européen de l'environnement Mme. Elena Lymberidi-Settimo Project Manager 'Zero Mercury Campaign' EEB International Coordinator, Zero Mercury Working Group 34 Boulevard de Waterloo B-1000, Bruxelles Belgique Tel.: +32 22891301 Email : elena.lymberidi@eeb.org
Artisanal Gold Council M. Eric Negulic Geology and Field Operations Artisanal Gold council C100-633 Courtney Street #C100-633 Courtney St, V8W 1B9 Victoria, BC Canada Tel.: +1 205 590 9433 Email : eric.negulic@gmail.com	Mme. Anita Willcox Zero Mercury Campaign Intern Bureau européen de l'environnement Zero Mercury Working Group 34 Boulevard de Waterloo B-1000, Bruxelles Belgique Tel.: +32 22891308 Email : anita.willcox@eeb.org

Centre for Environment Justice and Développement (CEJAD) M. Griffins Ochieng Programmes Coordinator CEJAM 24464, 00100 Nairobi Kenya Tel.: +254 726931318 Email : ogriffins@yahoo.com	Société suédoise pour la conservation de la nature M. Jonny Andreas Prevodnik Policy Officer Chemicals Swedish Society for Nature Conservation Fendergatan 6 12071 Stockholm Suède Tel.: +46 703769274 Email : andreas.prevodnik@ssnc.se
Friends of the Nation M. Solomon Kusi Ampofo Natural Resources Governance Coordinator P.O. Box MC 11 Takoradi Ghana Tel.: +233 24 4055951 Email : kingsolo44@yahoo.co.uk	Natural Resource Defense Council Mme. Susan Egan Keane Deputy Director, Health and Environment Program NRDC 1152 15th Street, NW Suite 300 Washington D.C. 20005 Tel.: +1 202 2892389 Email : skeane@nrdc.org
groundWork – Friends of the Earth South Africa M. Rico Euripidou Environnemental Health Campaigner groundWork, Friends of the Earth South Africa 6 Raven Street 3200 Pietermaritzburg Afrique du Sud Tel.: +27 835193008 Email : rico@groundwork.org.za	Sustainable Research and Action for Environnemental Development (SRADev Nigeria) M. Aneshimode Adogame Executive Director SRADev Nigeria 18 Olorunlogbon Street, Anthony Village Lagos Nigéria Tel.: +234 8033301305 Email : ane_adogame@hotmail.com

Other

Canadian International Resources and Development Institute (CIRDI) Mme. Kirsten Dales Associate Director, International Programs CIRDI 408-6190 Agronomy Road V6T 1Z3 Vancouver Canada Tel.: +1 604 827 2648 Email : kirsten.dales@cirdi.ca	MICA Coop Ltd M. Julius Opiyo Manager P.O. Box 1004 40400 Migori Kenya Tel.: +254 721714990 Email : Julius.opiyo@yahoo.com
---	--

UNDP M. Paul Cordy UNDP Mercury Consultant Box 1883 V8b0b3 Squamish Canada Tel.: +1 6048153789 Email : paulcody@gmail.com	
---	--



Boulevard de Waterloo 34
B-1000 Bruxelles, BELGIQUE

Tel +32 2 289 1090

www.zeromercury.org
eeb@eeb.org | www.eeb.org